



POMPES FUNEBRES - MARBRIER *Ets WALLE S.A.*

645 Avenue Rhin et Danube 72200 LA FLECHE Tél. 02.43.94.01.82 Habilitation 21-72-0027
2 rue Fouquerie 72300 SOLESMES Tél. 02.43.95.42.65 Habilitation 21-72-0060
22 rue du Père Mersenne 72330 CERANS FOULLETOURTE Tél.02.43.42.41.08 Habilitation 21-72-0012
Z.A. Le Tertre 72430 NOYEN SUR SARTHE Tél. 02.43.92.62.57 Habilitation 21-72-0056
5bis avenue Jeanne d'Arc - Baugé 49150 BAUGE EN ANJOU Tél.02.41.89.01.38 Habilitation 20-49-0109
4 rue Denis Papin 49430 DURTAL Tél. 02.41.76.10.08 Habilitation 20-49-0110

www.walle.fr

Devis N° SDE250147

En date du : 21/01/2026
Téléphone : 02 43 62 50 00
Suivi par : Ivan

MAIRIE DE SABLE SUR SARTHE
Place Raphaël Elize
72300 SABLE SUR SARTHE

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (<https://www.agira-vie.fr/obseques>).

En cas d'acceptation, le présent devis doit mener à la signature d'un bon de commande permettant la réalisation des obsèques dans les délais réglementaires prévus aux articles R. 2213-33 et R. 2213-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

En application de l'article R. 2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

Prestations obligatoires		Montant TTC (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC (1)
1 - Préparation, Organisation des obsèques			Démarches et Honoraires	199.00
			Soins de conservation	355.00
			CHAMBRE FUNÉRAIRE	
			Admission Chambre Sablé sur sarthe	165.00
			Chambre funéraire Sablé sur Sarthe 4 jours	309.00
			Mise en place des moyens techniques et organisationnels à la prise en charge du défunt	88.00
2 - Transport du défunt avant Mise en bière (sans cercueil)	Housse de transport	60.00	Transport avant mise en bière	275.00
			Brancardier	59.00
3 - Cercueil et accessoires	Cercueil PREVAL en pin rustique crémation/inhumation équipé plastique or	699.00	Capiton ECO Champagne	109.00
	Int 185/55/33 Ext 193/63/38		Branche de rosier (3 roses) plastique OR (ou croix)	0.00
	Cercueil pin rustique PREVAL incinération équipé plastique	0.00	Sachet de 10 cache-vis rond ABS vieux bronze	0.00
	incinération ou inhumation (indigent)			
4 - Mise en bière et fermeture du cercueil	Plaque funéraire gravée avec cadre	0.00	Mise en bière 2 personnes	121.00
5 - Transport du défunt après mise en bière			Transport pour se rendre au crématorium	275.00
6 - Cérémonie funéraire			Corbillard à la cérémonie	230.00
			Maitre de cérémonie pour crémation (1 journée)	247.00
7B - Crémation	Urne tube dispersion arc en ciel avec sa plaque	44.00		



POMPES FUNEBRES - MARBRIER *Ets WALLE S.A.*

645 Avenue Rhin et Danube 72200 LA FLECHE Tél. 02.43.94.01.82 Habilitation 21-72-0027
2 rue Fouquerie 72300 SOLESMES Tél. 02.43.95.42.65 Habilitation 21-72-0060
22 rue du Père Mersenne 72330 CERANS FOULLETOURTE Tél. 02.43.42.41.08 Habilitation 21-72-0012
Z.A. Le Tertre 72430 NOYEN SUR SARTHE Tél. 02.43.92.62.57 Habilitation 21-72-0056
5bis avenue Jeanne d'Arc - Baugé 49150 BAUGE EN ANJOU Tél. 02.41.89.01.38 Habilitation 20-49-0109
4 rue Denis Papin 49430 DURTAL Tél. 02.41.76.10.08 Habilitation 20-49-0110

www.walle.fr

Devis N° SDE250147

	Prestations obligatoires	Montant TTC (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC (1)
8 - Frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles	Redevance crémation sans cérémonie (3)	603.00		

Sous total frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles : 603.00 €

TOTAL toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations obligatoires	1406.00	TOTAL toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations non obligatoires	2432.00
--	---------	--	---------

***	TVA %	Base TVA	Mont. TVA	Total
0	0 %	603.00	0.00	603.00
2	20 %	1 972.50	394.50	2 367.00
4	10 %	789.09	78.91	868.00
		3 364.59 €	473.41 €	3 838.00 €

TOTAL TTC : 3 838.00

Net à payer 3 838.00 €

(1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20 %, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10 %.

(2) La dispersion des cendres peut avoir lieu en pleine nature et peut être effectuée soit à titre gratuit par la famille elle-même, soit par un opérateur funéraire mandaté et rémunéré à cet effet.

(3) Frais non soumis à TVA.

Les prestations identifiées par le repère (*) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation n° 21-72-0060 par arrêté en date du 26/01/2021.

Commentaires:

En application de l'article R. 2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé. Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion.

En application de l'article R. 2213-26 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès de l'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice culturel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit.

Le site service-public.fr comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé « Je perds un proche » est également à la disposition des familles sur le site <https://www.modernisation.gouv.fr>

- Conformément aux dispositions du CGCT :

« I. - Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

« II. - Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

« 1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27.

« 2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique » (article L. 2223-18-1-1)

« Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature » (article L. 2223-34).



POMPES FUNEBRES - MARBRIER *Ets WALLE S.A.*

645 Avenue Rhin et Danube 72200 LA FLECHE Tél. 02.43.94.01.82 Habilitation 21-72-0027
2 rue Fouquerie 72300 SOLESMES Tél. 02.43.95.42.65 Habilitation 21-72-0060
22 rue du Père Mersenne 72330 CERANS FOULLETOURTE Tél.02.43.42.41.08 Habilitation 21-72-0012
Z.A. Le Tertre 72430 NOYEN SUR SARTHE Tél. 02.43.92.62.57 Habilitation 21-72-0056
5bis avenue Jeanne d'Arc - Baugé 49150 BAUGE EN ANJOU Tél.02.41.89.01.38 Habilitation 20-49-0109
4 rue Denis Papin 49430 DURTAL Tél. 02.41.76.10.08 Habilitation 20-49-0110

www.walle.fr

Devis N° SDE250147

- Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposées à la vente ; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande).

- En cas de dépassement des frais pour des prestations ou des produits rendus obligatoires et non prévus à la date de signature du bon de commande résultant de l'acceptation du présent devis, ou en cas de prestations ou produits demandés en complément de ceux figurant dans le présent devis à cette même date, un avenant à ce dernier doit être rédigé et paraphé, ou un nouveau devis doit être rédigé et soumis à l'acceptation de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, auquel cas un nouveau bon de commande devra être établi puis signé par cette dernière.

Devis fait le 21/01/2026 , valable 1 mois à compter de ce jour

Je soussigné(e) Autre MAIRIE DE SABLE SUR SARTHE accepte le présent devis prévisionnel, d'un montant de 3838.00. Le 21/01/2026 à SOLESMES Signature précédée de la mention « Lu et approuvé, bon pour acceptation ».